

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)  
Séance du 10 avril 2024**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240410-DEL31-AR



*L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POUILLON (Landes), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de M. Gilles LAHITTE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.*

**Présents** : M Gilles LAHITTE 1<sup>er</sup> Adjoint ; M Jean-Luc FREUCHET 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Régine TASTET 4<sup>ème</sup> Adjointe ; M Pierre FLORIMONT 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6<sup>ème</sup> Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Thierry LE PICHON ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Henri LASSERRE

**Excusé(s)** : Philippe DUROSOY

**Procurations** :

M Patrick VILHEM à M Gilles LAHITTE  
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET  
Mme Marie-Josée SIBERCHICOT à M Michel LALANNE  
Mme Pascale VOGT à M Thierry LE PICHON  
M Jean LALANNE à M Jacques BOURRETERE  
Mme Isabelle GILARDOT à Mme Régine TASTET  
M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

**Secrétaire de séance** : Corinne TASTET

**Dél 2024 04 031 : Finances : Fixation du montant des indemnités des élus communaux**

**Vu** le code Général des collectivités territoriales notamment les article L.2122-18 et L.2123-22 et suivants ;

**Vu** la délibération n°2023 11 0079 du 23 novembre 2023 fixant le montant des indemnités des élus communaux ;

**Vu** l'arrêté municipal du 13 mars 2024 portant délégation du Maire à Monsieur Thierry LE PICHON pour gérer la communication sur les différents supports (site internet, bulletin municipal...);

**Considérant qu'il** est souhaité de modifier la délibération susvisée pour indemniser le deuxième Conseiller délégué de la Commune :

**Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :**

**- de fixer** les indemnités des élus communaux comme suit :

- Maire, taux de	44,07 %
- 1 <sup>er</sup> Adjoint, taux de	35,42 %
- 2 <sup>ème</sup> Adjoint, taux de	13,86 %
- 3 <sup>ème</sup> Adjoint, taux de	13,86 %
- 4 <sup>ème</sup> Adjoint, taux de	13,86 %
- 5 <sup>ème</sup> Adjoint, taux de	13,86 %
- 6 <sup>ème</sup> Adjoint, taux de	13,86 %

- Conseiller délégué 1, taux de 7.71 %
- Conseiller délégué 2, taux de 13.86 %.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240410-DEL31-AR



- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :**

- **de fixer** les indemnités des élus communaux comme suit :

- Maire, taux de 44,07 %
- 1<sup>er</sup> Adjoint, taux de 35,42 %
- 2<sup>ème</sup> Adjoint, taux de 13,86 %
- 3<sup>ème</sup> Adjoint, taux de 13,86 %
- 4<sup>ème</sup> Adjoint, taux de 13,86 %
- 5<sup>ème</sup> Adjoint, taux de 13,86 %
- 6<sup>ème</sup> Adjoint, taux de 13,86 %
- Conseiller délégué 1, taux de 7.71 %
- Conseiller délégué 2, taux de 13.86 %.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Ont voté contre : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU

La secrétaire de séance,  
Corinne TASTET.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Président de séance,  
Gilles LAHITTE.

